



**FREDON**  
AUVERGNE  
RHÔNE ALPES

## **TENDANCES REGIONALES : Forte expression des symptômes et progression de la maladie**

En 2020, les surfaces prospectées ont progressé de 33 % par rapport à l'année précédente. FREDON a organisé et prospecté avec les viticulteurs plus de 21 500 ha dans les départements/foyers de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône et de la Savoie.

L'expression des symptômes de jaunisses était exceptionnellement forte cette année, ce qui a nécessité d'effectuer plus de 10 000 prélèvements pour analyses = 56% des ceps symptomatiques sont flavescents.

Cette année, 15 parcelles sont fortement contaminées, nécessitant un arrachage total, soit 7.52 ha de vigne. A cela s'ajoutent 18 micro-parcelles présentes dans des jardins qui seront-elles aussi arrachées en totalité.

## **Les deux piliers de la lutte :**

Actuellement, il n'existe pas de méthode pour soigner la plante malade. Pour limiter la diffusion de la maladie et espérer éradiquer les foyers, la lutte collective est indispensable. Elle repose sur 2 piliers :

- La lutte insecticide contre l'insecte vecteur en été pour éviter qu'il ne contamine de nouveaux ceps.
- La détection des ceps contaminés lors des prospections automnales et leur arrachage durant l'hiver.

# **BILAN 2020 Flavescence dorée**

## **Chiffres clés :**

|   |                 |
|---|-----------------|
| <b>Surface prospectée</b>                 | <b>21 725ha</b> |
| <b>Nombre de ceps symptomatiques</b>      | <b>70 585</b>   |
| <b>Dont Nombre de ceps contaminés FD</b>  | <b>39 297</b>   |
| <b>Nombre de parcelles contaminées FD</b> | <b>2 453</b>    |
| <b>Surfaces contaminées FD</b>            | <b>1 330ha</b>  |

## **Rappel :**

L'arrachage des ceps contaminés doit être effectué **avant le 31 mars 2021**, c'est-à-dire avant le redémarrage de la végétation et l'éclosion des larves de la cicadelle vectrice (*Scaphoideus titanus*).

Cet arrachage doit être correctement réalisé. Couper ou casser les ceps au niveau du sol n'est pas suffisant car un certain nombre de porte-greffes vont émettre des rejets. Le porte-greffe étant porteur sain de la maladie, il n'exprimera pas les symptômes mais restera contaminant pour les ceps voisins.

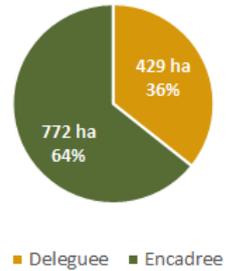
# 07



## Bilan département de l'Ardèche

En 2020, la prospection s'est déroulée du 24 août au 26 octobre.  
 4389.39 hectares ont été prospectés (100% de la surface prévue).  
 19714 ceps symptomatiques ont été observés.  
 1295 prélèvements ont été effectués afin de déterminer le type de jaunisse.  
 523 parcelles et 13 999 ceps sont contaminés par la flavescence dorée.  
 5 parcelles dépassent 20 % de contamination dans les communes de Chandolas et Saint-Marcel-d'Ardèche (4.34 hectares).

Répartition des surfaces engagées en Ardèche

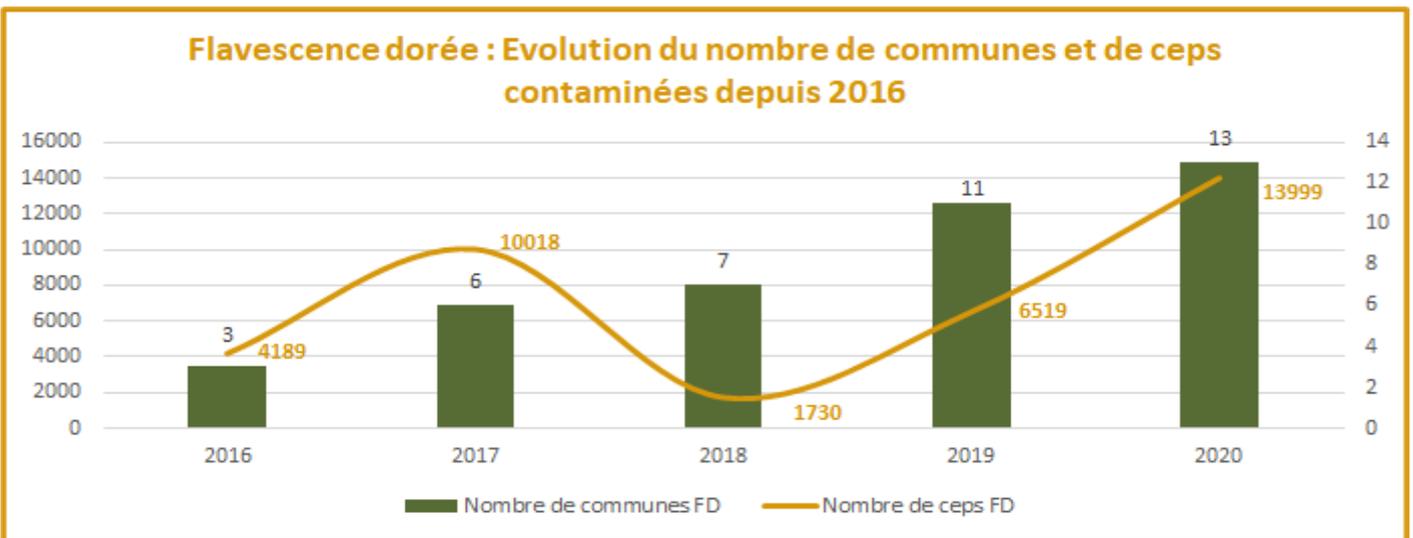


## Augmentation des communes contaminées

Trois communes historiquement indemne, Banne, Larnas et Alba-la-Romaine, passent en statut de communes contaminées, suite à la détection de Flavescence dorée dans trois parcelles.  
 Les prospections 2021 permettront d'évaluer l'importance de la contamination d'Alba-la-Romaine.

## Objectif atteint pour le collectif des 3 Saints

100% des surfaces de Saint-Martin, Saint-Just et Saint-Marcel ont été prospectées par les viticulteurs et les inspecteurs Fredon.



FREDON AURA - Siege social  
 02, allée du Lazio  
 69800 SAINT-PRIEST

Délégation Auvergne  
 83, avenue de l'Europe  
 63370 LEMPDES



tel : 04 37 43 40 70  
 fax : 04 37 43 40 75

tel : 04 73 42 14 63  
 fax : 04 73 42 14 61



contact@fredon-aura.fr  
 www.fredon.fr/aura